



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt cinq
	Le vendredi 13 février
En exercice : 15	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.
Présents : 12	
Votants : 13	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 30 janvier 2025

OBJET : **Rapport d'orientation budgétaires 2025.**

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX Isabelle
Mme NICOLETTI Rosalba
Mme BERMOND Fabienne
M. UGOLINI Gilles
M. PORTELLI Laurent
M. ABEJAN Claude
M. PIERRE Vincent
M. VESTRI Jean-Pierre
Mme LEROY Evelyne
Mme SIGNORIO Odette

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX Isabelle

Absentes non excusées :

Mme MARTELLO Isabelle
Mme TRABUCATTI Maryline

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 006-260602008-20250224-CCASROB25-BF



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 13 février 2025

N° 1

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI Président

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2025

Classification : 7. Finances locales – 7.1.6. Rob

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat,

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 et de la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, joint à la présente délibération.

L'assemblée prend acte du débat, aucun vote n'est suscité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

• Pour expédition conforme

LADISLAS POLSKI



Président du CCAS de La Trinité



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

Berger
Leveult

ID : 006-260602008-20250224-CCASROB25-BF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS 2025

Présenté par Monsieur Ladislas POLSKI

Président du CCAS de la Ville de La Trinité

Ce document présente les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025, en alignement avec les priorités sociales, sanitaires et économiques de la commune, ainsi que les objectifs de développement et d'accompagnement des Trinitaires.

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

Berger
Leveau

ID : 006-260602008-20250224-CCASROB25-BF

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

PARTIE 1 : LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

PARTIE 2 : PRESENTATION DU CCAS ET DE SES EFFECTIFS

PARTIE 3 : LA RETROSPECTIVE FINANCIERE 2024

PARTIE 4 : LES PERSPECTIVE 2025

CONCLUSION

AVANT-PROPOS

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi, concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Ainsi, au sein des communes de plus de 3 500 habitants, le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration le débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter de manière précise les évolutions budgétaires du CCAS ainsi que les objectifs fixés pour l'année à venir.

Il est précisé que ce ROB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu lors de la même séance. Une délibération spécifique sera prise lors de cette présentation.

Depuis 2020, le CCAS a été reconfiguré afin de devenir l'acteur incontournable des enjeux liés à la santé et aux solidarités. Ce rapport d'orientation budgétaire met en évidence l'assise prise par le CCAS et présente les nouveaux contours des orientations pour l'année 2025.

La présentation de ce rapport acte également l'engagement du Président du CCAS et du Conseil d'Administration pour une politique sociale locale, vive et de proximité, en direction de tous les Trinitaires, et reliée directement aux besoins de la population et du territoire.

I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

1.1. Un contexte international instable

En 2024, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 % (rythme similaire à celui de 2023) puis à 3,3 % en 2025. Le prolongement des guerres en Europe et au Proche-Orient invite à la prudence concernant les tendances économiques à venir. Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. Ces tendances doivent néanmoins pouvoir se confirmer dans ce contexte incertain. Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,9 % en 2024, avant d'accélérer à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

1.2. Un contexte national instable et incertain

Le rapport d'orientation budgétaire du CCAS repose habituellement sur le projet de loi de finances pour 2025 et le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour l'année à venir. À ce jour, les deux projets de loi cités ci-dessus ont rencontré des obstacles significatifs durant leur processus d'adoption.

En effet, la motion de censure adoptée le 4 décembre 2024 a entraîné la démission du gouvernement en interrompant les discussions budgétaires.

Le nouveau gouvernement a exprimé son intention de reprendre les discussions de ces projets de loi et le débat budgétaire devrait reprendre prochainement. Le gouvernement en place a confirmé sa volonté d'adopter un projet de loi de finances de la sécurité sociale 2025 conforme aux engagements de réduction du déficit public.

L'objectif du projet de loi de finances pour 2025 prévoit un effort budgétaire d'environ 60 milliards d'euros pour redresser les finances publiques.

Le projet de LFSS 2025 initial prévoyait :

- **Une maîtrise des dépenses médicales :**

Mise en place de mesures pour encadrer les dépenses liées aux médicaments, notamment par la promotion des génériques et la négociation des prix avec les laboratoires pharmaceutiques.

Renforcement des actions de prévention pour réduire l'incidence de certaines pathologies coûteuses à long terme.

- **Réforme des retraites :**

Report de la revalorisation des pensions de retraite de 6 mois, initialement prévue pour le 1er janvier 2025, afin de réaliser des économies estimées à environ 4 milliards d'euros. Cette mesure concernait environ 14 millions de retraités.

- **Soutien à l'autonomie :**

Augmentation des financements dédiés à la prise en charge de la dépendance, avec une attention particulière portée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

- **Rationalisation des exonérations de charges :**

Évaluation et révision des dispositifs d'exonérations de cotisations sociales patronales, afin d'améliorer leur efficacité et de limiter les effets indésirables sur le marché du travail.

- **Renforcement de la lutte contre la fraude :**

Mise en œuvre de dispositifs renforcés pour détecter et sanctionner les fraudes aux prestations sociales, afin de garantir l'équité et la justice sociale.

- **Soutien à la natalité et à la famille :**

Maintien des allocations familiales et des aides à la garde d'enfants, avec des ajustements pour mieux cibler les familles les plus modestes.

En attendant la reprise des discussions parlementaires et afin d'assurer la continuité du financement de la Sécurité sociale, une loi spéciale a été adoptée en décembre 2024. Cette loi permet de maintenir les recettes et dépenses essentielles en se basant sur les prévisions précédentes, en attendant l'adoption de la LFSS 2025.

1.3. Un contexte départemental contrasté et fragile

Le Département des Alpes-Maritimes compte environ 1 103 940 habitants, avec une densité de population de 413 habitants par km², supérieure à la moyenne nationale. En 2016, 16 % de la population maralpine vivait sous le seuil de pauvreté, soit plus d'une personne sur sept. Environ 45 % des ménages sont non-imposables, ce qui sous-entend une frange importante de ménages à faibles revenus.

1.4. La commune de La Trinité

La commune de La Trinité comptait 10 100 habitants en 2020, répartis comme suit :

- 25,4 % de moins de 20 ans.
- 24,2 % entre 20 et 39 ans.
- 29 % entre 40 et 60 ans.
- 21,5 % de plus de 60 ans.

Les Trinitaires présentent un taux de pauvreté d'environ 13 %, ce qui est inférieur à celui du Département et de la globalité de la Métropole NCA.

Les disparités économiques sont moins flagrantes que sur le reste du territoire départemental, avec un revenu médian d'environ 1 800 euros, et une surreprésentation des CSP moyennes.

La commune présente une attractivité particulière pour les familles avec enfants, en raison des orientations liées à l'éducation, à l'enfance, à la culture ou encore à l'accompagnement médico-social.

Les enjeux communaux sont principalement liés à l'accès aux droits, à la lutte contre l'illectronisme, à la préservation du lien social et à la lutte contre le non-recours.

III. PRÉSENTATION DU CCAS ET DE SES EFFECTIFS

L'article 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

De plus, le CCAS est l'institution publique de proximité de prédilection pour mettre en œuvre les orientations politiques du Conseil d'Administration liées aux questions de santé et de solidarités.

L'année 2024 a permis au CCAS de finaliser la redéfinition de ses pôles de compétences.

2.1. L'organisation du CCAS

Le CCAS de La Trinité est un établissement public local à caractère administratif, présentant un budget distinct de celui de la commune et étant géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations, les priorités budgétaires et les politiques sociales locales. Le Conseil d'Administration est présidé de plein droit par Monsieur le Maire. Le Conseil d'Administration est constitué de 13 membres, en sus du Président. Le CCAS de La Trinité s'organise par pôles de compétences :

- Espace France Services
- Pôle social
- Pôle santé-seniors

2.1.1. L'Espace France-Services

Permet un guichet unique dédié à la présentation d'un Guichet France Services. Il s'agit d'un espace dédié à l'accueil, à l'accompagnement et à l'orientation des citoyens dans leurs démarches administratives. Créé dans le cadre de la politique de proximité des services publics, ce dispositif vise à simplifier l'accès aux services essentiels. Les objectifs retenus sont :

- **Proximité** : Offrir un point de contact unique pour les démarches administratives.
- **Simplification** : Accompagner les usagers dans des procédures souvent complexes.
- **Accessibilité** : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux services publics.

2.1.2. Le pôle social

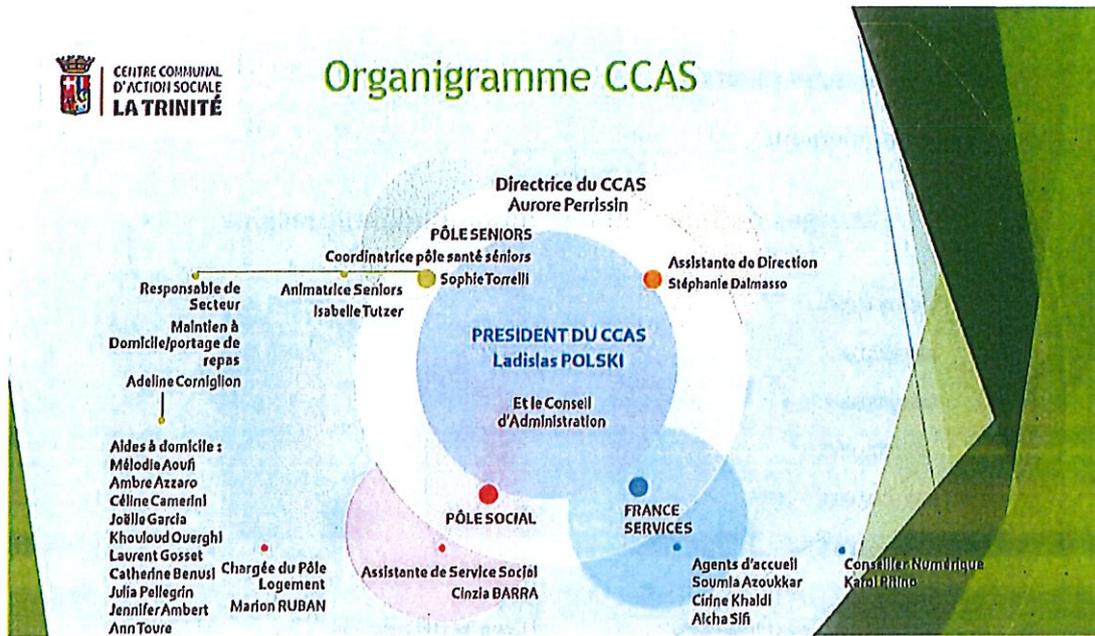
- Il regroupe le service de l'accompagnement social et celui du logement. L'assistante de service social reçoit les foyers trinitaires sans enfants mineurs à charge et fait le lien avec des acteurs départementaux en ce qui concerne les familles avec enfants à charge. L'assistante de service social assure également la coordination avec les acteurs de l'accès aux soins et de l'accompagnement à domicile.

Le pôle social intervient également sur l'attribution des aides légales et facultatives. Le service du logement enregistre tous les demandeurs de logement social, leur renouvellement et leurs modifications. La conseillère en économie sociale et familiale intervenant au sein du pôle logement accompagne également les foyers trinitaires dans le cadre de leur demande de logement, les risques d'expulsion, la demande DALO, etc. Elle assure également le lien entre les demandeurs de logement et la première adjointe.

2.1.3. Le pôle santé-seniors

- Il intègre le service de maintien à domicile / portage de repas, ainsi que l'animation senior et la prévention santé.
- Le service de maintien à domicile et de portage de repas intervient au domicile des personnes âgées et/ou porteuses de handicap afin de leur permettre de rester chez elles, dans le respect de leur volonté.
- Le service d'animation seniors accompagne et propose des activités quotidiennes à destination des personnes âgées et/ou porteuses de handicap afin de créer du lien social et lutter contre l'isolement.

2.2. L'organigramme



Maj : 16/01/2025

2.3. Les effectifs

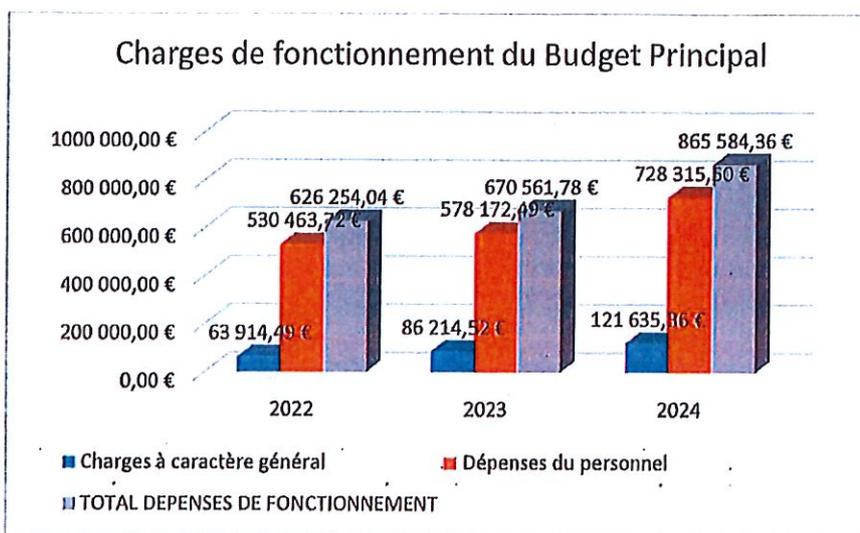
FILIERE	TITULAIRES	CONTRACTUELS	GRADES
ADMINISTRATIVE	Catégorie C : 2	Catégorie B : 1 Catégorie C : 1	Rédacteur : 1 Adjoint administratif princ. 1 ^{ère} classe : 1 Adjoint administratif : 2
MEDICO-SOCIAL	Catégorie A : 1 Catégorie C : 3	Catégorie A : 3 Catégorie C : 7	Assistants-socio-éducatifs : 4 Agent social principal : 1 Agent social : 9
ANIMATION	Catégorie C : 1	Catégorie C : 1	Adjoint animation : 2
CONTRAT PRIVES			CUI-CAE : 1
TOTAUX	7 titulaires	13 contractuels	21 agents

Soit une augmentation de 4 agents sur l'année 2024.

III. RETROSPECTIVE FINANCIERE 2024

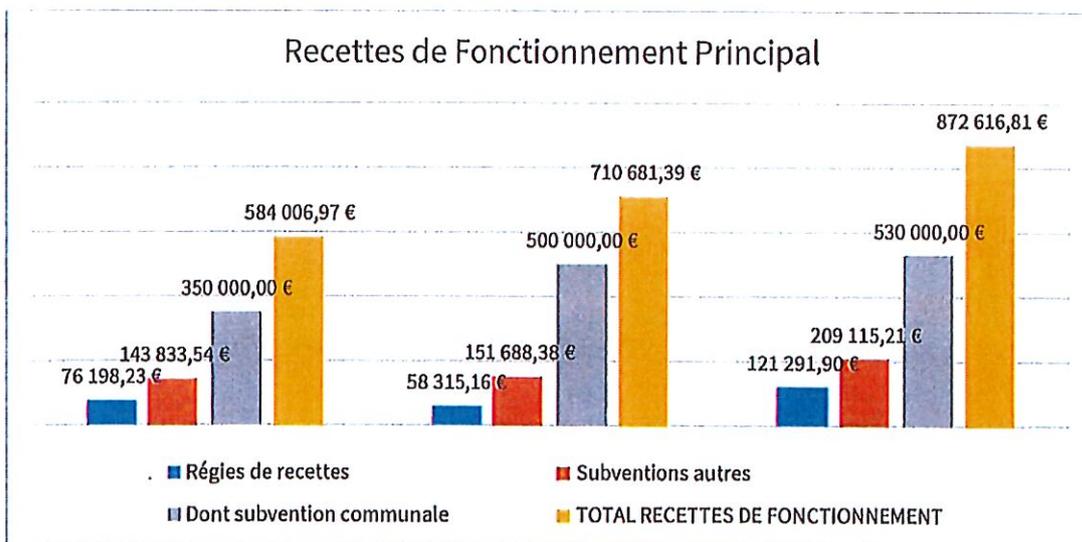
3.1. Evolution du budget du CCAS

Section de Fonctionnement

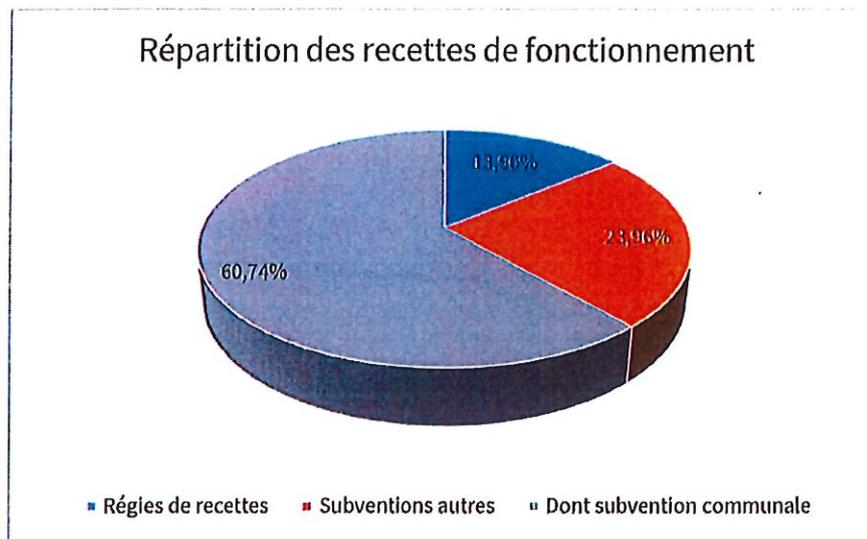


La montée en compétence du CCAS et de ses différentes missions supplémentaires explique l'augmentation des charges de fonctionnement.

La part entre les charges à caractère générale et les charges du personnel sont équivalentes entre 2023 et 2024.

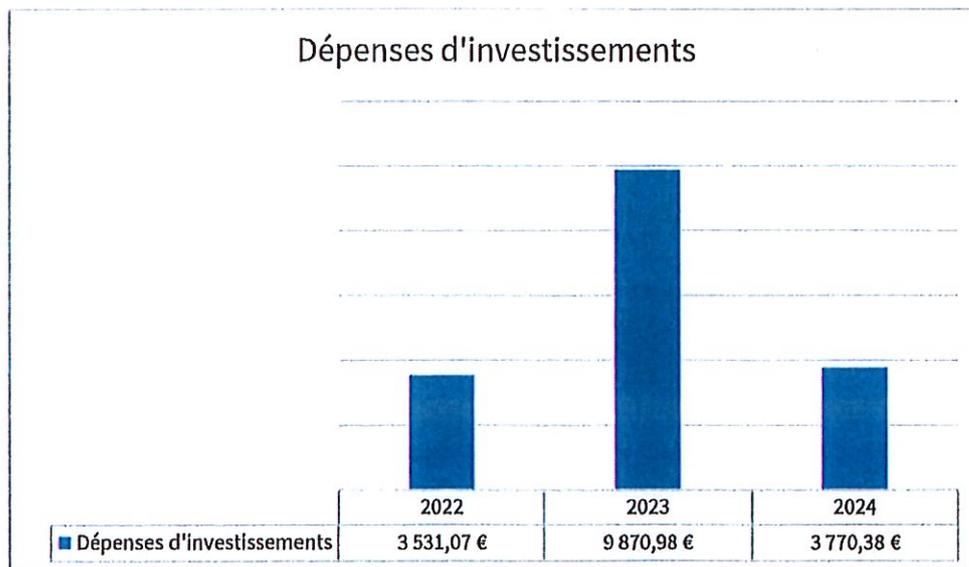


Désormais les différentes types de subventions se composent de partenaires divers tels qu'ARS, Etat, Métropole en plus de celles du Conseil Départemental habituel.



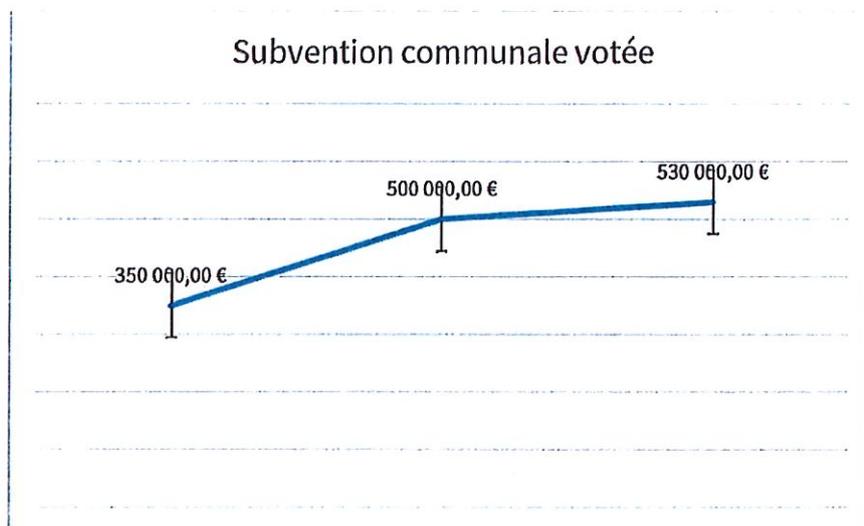
En 2024, la subvention d'équilibre représente 60% des recettes, alors qu'elle représentait 70% en 2023.

Section Investissement



En 2024, le CCAS a investi 3770 euros dans l'ameublement du futur Espace de Vie Sociale.

3.2. Evolution de la subvention d'équilibre



La prévision de la mise en place de services complémentaires et le maintien de ceux définis sur les années précédentes nécessitent une réévaluation de la subvention d'équilibre.

Les faits marquants de l'année 2024

- Récupération de la compétence communale pour le portage de repas
- Fonctionnement sur une année pleine de l'Espace France Services et du Conseiller Numérique
- Mesures sociales et salariales en faveur des agents (participation mutuelle, prévoyance, titres restaurant, augmentation des points d'indice, augmentation du SMIC)

IV. PROJETS 2025

4.1 Les stratégies financières

Afin de permettre le maintien de la qualité du service, une révision de la tarification des services liés au maintien à domicile sera nécessaire.

Cette révision concernera :

- Le tarif du portage de repas

La recherche de subventions sera également systématique pour tous les nouveaux projets.

Le CCAS gardera pour objectif de consolider les financements externes et partenariaux (France Services, Conseiller Numérique, CLSM, ...).

4.2 Les projets de l'année 2025

Au cours de l'année 2025, le CCAS aura des enjeux liés à l'aide aux aidants, à la santé mentale, ainsi qu'au maintien du lien social. Un travail a déjà été amorcé autour de la mise en place d'une halte-répît avec l'association France Alzheimer.

La mise en place définitive d'un comité de pilotage du CLSM communal et la mise en place d'un diagnostic de territoire ainsi que d'une cellule des cas critiques.

Enfin, la création d'un Espace de Vie Sociale sur le site des Hautes-Vignes permettra de répondre des besoins formulés par les habitants.

Sur le plan ressources humaines nous consoliderons les effectifs sur 2025 avec l'ouverture de l'EVS et la stagiairisation de contractuels.

CONCLUSION

Le CCAS de La Trinité est désormais un acteur central de la lutte contre le non-recours. Avec la mise en place de l'Espace France Services et la mutualisation entre cet espace et l'accueil social, les Trinitaires peuvent désormais avoir accès à un véritable guichet unique pour l'accès aux droits.

Le pôle santé-seniors, en cours de réforme nationale, devient peu à peu un lien de coordination concernant les questions de dépendance liées à l'âge, et continuera sur l'année 2025 à monter en compétences.

L'équipe du CCAS est une équipe étoffée et professionnelle. La cohésion grandissante permet une réflexion intéressante autour des projets et une plus grande transversalité des compétences à destination des accompagnements individuels.

L'année 2025 sera une année de mise en œuvre de plusieurs projets sur lesquels les équipes ont travaillé en amont.